Additif véhicule Hybride

Version: 1 Date de la première édition: 25/09/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: Additif véhicule Hybride

1. 1. 1. Contient: • HY DROCA RBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CY CLIQUES, <2%

AROMATIQUES

• cumène [1]; propylbenzène [2]

1. 1. 2. N° CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes

de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Additifs carburant pour véhicule essence

SELD

6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet F-69360 Saint Symphorien d'Ozon

France

Tél: +33 (0)4 37 25 16 16 Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70 Courriel: contact@seld-production.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

du mélange:

* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *

* Tox. aq. chron. 3 / H412 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Dangei

2. 2. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement: 2. 2. 2. Contient:

• HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2%

AROMATIQUES

• cumène [1]; propylbenzène [2]

2. 2. 3. Mention de danger: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme.

2. 2. 4. Prévention: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2. 2. 5. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:

P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

2. 2. 6. Stockage: P405 Garder sous clef.

2. 2. 7. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale /

 $nationale \, / \, international \,$

2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.P102 - Tenir hors de portée des enfants.Tenir hors de portée des enfants.P103 - Lire l'étiquette avant

utilisation.Lire l'étiquette avant utilisation.

2. 4. Autres dangers: Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

- N° CE: 918-481-9

- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39xxx

G.E. Conseils ® Page 1 / 8

Additif véhicule Hybride

Version:1 Date de la première édition: 25/09/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008 - Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 80 < C <= 90 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 - Divers : DL50 / Cutanée / Rat = =>2000 mg/kg DL50 / Orale / Rat = =>5000 mg/kg CL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = =>1000 mg/l CE50 / 48h / Daphnia magna = =>1000 mg/l CEr50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = <=1000 mg/l Phrase(s) complémentaire(s) EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. • propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - N° ld: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX - Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 1 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319 DL50 / Cutanée / Lapin = 13900 mg/kg DL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kg CL50 / 24h / Crustacés = 9714 mg/l CL50 / 96h / Poissons = 9640 mg/l CL50 / Inhalation (vapeurs) / 6h / Rat = >25000 mg/l Valeurs limites d'exposition V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) $mg/m^3 = 650$ • polyolefin alkyl phenol alkylamine - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A • cumène [1]; propylbenzène [2] - N° ld: 601-024-00-X - N° CE: 202-704-5 - N° CAS: 98-82-8 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226 * SGH07 * STOT un. 3 - H335 * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411 Valeurs limites d'exposition V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 250 • naphtalène - N° ld: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 H302
- * SGH08 * Canc. 2 H351
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 H410

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m3 = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m3 - 79

• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

- N° ld: 601-025-00-5 N° CE: 203-604-4 N° CAS: 108-67-8
- Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 * Liq. infl. 3 H226

G.E. Conseils ®

8

Additif véhicule Hybride

Version:1 Date de la première édition: 25/09/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

* SGH07 * STOT un. 3 - H335

* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

Remarques:(STOT SE 3; H335; C >= 25%)

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

- 1.2.4-triméthylbenzène
- N° Id: 601-043-00-3 N° CE: 202-436-9 N° CAS: 95-63-6
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 * Liq. infl. 3 H226
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 H332 * STOT un. 3 H335 * Irr. cut. 2 H315 * Irr. oc. 2 H319
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 H411
- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) $mg/m^3 = 100$

- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
- N° ld: 601-022-00-9 N° CE: 215-535-7 N° CAS: 1330-20-7
- Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 * Liq. infl. 3 H226
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 H312 H332 * Irr. cut. 2 H315

Remarques:((*))

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

 $V.L.E. \ (ou\ V.L.C.T)\ ppm = 50\ -\ V.L.E. \ (ou\ V.L.C.T)\ mg/m^3 = 221\ -\ V.M.E\ ppm = 100\ -\ V.M.E$

mg/m³ = 442

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et

si nécessaire appeler un médecin.

- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands

ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un

médecin.

4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.

- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la

clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

irritation de la peau

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une

lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à

G.E. Conseils ® Page 3 / 8

Additif véhicule Hybride

Date de la première édition: 25/09/2020 Version:1 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

une incommodité ou à des dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux:

irritation légère des yeux (douleur, rougeur)

4. 2. 4. Ingestion:

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des

diarrhées. (douleur abdominale)

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau

pulvérisée, sable, terre.

5. 2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et

CO2), oxydes d'azote (NOx) et fumées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui

concerne la stabilité et réactivité du produit.

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

5. 5. Moven(s) d'extinction à ne PAS

utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles,

équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Assurer une ventilation adéquate.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Endiguer et contenir le produit renversé.

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les

soubassements.

6. 3. Méthodes et matériel de

confinement et de nettovage:

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant

universel, un gel de silice).

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Température maximum de manipulation: 50°C.

7. 2. Stockage:

incompatibilités:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour

assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Conserver hors de la portée des enfants.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

G.E. Conseils ® Page 8 4 /

Additif véhicule Hybride

Version:1 Date de la première édition: 25/09/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à

éloigner:

Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 2. 5. Matériaux d'emballage non

adaptés:

- Eviter certains plastiques solubles dans le produit.

- caoutchoucs

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

Aucune raisonnablement prévisible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol:

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) $mg/m^3 = 650$

• cumène [1]; propylbenzène [2] :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³

= 250

naphtalène :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³

• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) $mg/m^3 = 100$

• 1.2.4-triméthylbenzène :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) $mg/m^3 = 100$

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E

 $mg/m^3 = 442$

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies

respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du

Porter un vêtement de protection approprié

lunettes de sécurité ou écran facial 8. 2. 4. Protection des yeux:

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide Limpide 9. 1. 2. Couleur: jaune foncé

9. 1. 3. Odeur: caractéristique, forte 9. 1. 4. PH: Non applicable.

G.E. Conseils ® Page 5 / 8

Additif véhicule Hybride

Version: 1 Date de la première édition: 25/09/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: >185 °C

9. 1. 6. Point d'éclair: 19 °C

9. 1. 7. Limites d'explosivité: 0.6 à 7%

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.7933

9. 1. 9. Viscosité: 1.96 cst

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble

9. 2. 2. Liposolubilité: partiellement soluble

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Aucune raisonnablement prévisible.

10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C

10. 5. Matières incompatibles: Réagit violemment au contact de:: acides forts et substances comburantes.

Eviter certains plastiques solubles dans le produit.

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote

(NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: voir rubrique n° 3 :

- Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9)

:

- Alcool isopropylique

11. 2. 2. Contact avec la peau: voir rubrique n° 3

- Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9)

. .

- Alcool isopropylique

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Données non disponibles.

11. 2. 4. Ingestion: voir rubrique n° 3

- Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9)

- Alcool isopropylique

11. 3. Sensibilisation: Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Cette préparation contient une sustance UVCB. Les tests standards ne sont pas appropriés

pour ce paramètre.

G.E. Conseils ® Page 6 / 8

Additif véhicule Hybride

Version:1 Date de la première édition: 25/09/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 4. Mobilité dans le sol: Cette préparation contient une sustance UVCB. Les tests standards ne sont pas appropriés

pour ce paramètre.

12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPVB, ou n'en contient pas.

12. 6. Autres effets néfastes: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12. 6. 1. Toxicité aquatique: voir rubrique n° 3

- Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9)

: 3

- Alcool isopropylique

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

13. 2. Emballages contaminés: Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail,

de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: non concerné par les réglementations transport ci-dessous

14. 6. Dangers pour l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

14. 7. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC:

Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié.

15. 2. Évaluation de la sécurité

chimique:

Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 Nocif par contact cutané. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

G.E. Conseils ® Page 8 7

Additif véhicule Hybride

Version:1 Date de la première édition: 25/09/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des

connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité,

éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à

l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

16. 3. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 4. 1. Date de la première édition: 25/09/2020

16. 4. 2. Version: 1
16. 5. Réalisé par: SELD

G.E. Conseils ® Page 8 / 8